

Nouveau régime québécois d'assurance parentale : un gain important pour les familles du Québec

Montréal, le jeudi 8 septembre 2005 - La Fédération des femmes du Québec (FFQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO), le Regroupement Naissance-Renaissance (RNR), Au bas de l'échelle et la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) saluent l'entrée en vigueur prochaine du Régime québécois d'assurance parentale attendu par les familles québécoises depuis 1997.

Ces organisations tiennent à souligner que l'augmentation de la cotisation payée par les employeurs et les travailleuses et travailleurs, salariés et autonomes, sera compensée par un bien meilleur régime pour les parents. Le nouveau régime touchera davantage les travailleurs à temps partiel, majoritairement des femmes, les travailleurs autonomes, les étudiantes et les pères qui pourront bénéficier d'un congé de paternité qui n'a aucun équivalent en Amérique du Nord. Autres avantages du nouveau régime, aucun nombre d'heures minimal n'est requis pour y être admissible et le délai de carence pour obtenir des prestations est désormais aboli.

Également, nous estimons qu'il est faux de prétendre que ce sont les petites et moyennes entreprises au Québec qui supporteront le plus gros fardeau de ce nouveau régime, la cotisation globale des employeurs passant de 0,47\$ à 0,58\$ par tranche de 100\$, soit 0,11\$ directement dédiés aux avantages du nouveau régime. Les travailleuses et travailleurs, quant à eux, verront leur cotisation passer de 0,34\$ à 0,42\$, soit 0,08\$ de plus. Et avec la hausse maximale des gains assurables, davantage de travailleurs, et notamment des pères, seront encouragés à prendre les congés parentaux et d'adoption, ce qui est également une caractéristique fort intéressante du nouveau régime.

Ces organisations déplorent cependant que le gouvernement n'ait pas financé lui-même le démarrage de ce nouveau régime, notamment par la voie fiscale qui aurait été une solution beaucoup plus progressive et plus équitable que de hausser les cotisations.

Par ailleurs, nous tenons à souligner notre grande satisfaction devant la nomination de Madame Ruth Rose à titre de membre issue du milieu des travailleurs non syndiqués au conseil d'administration du Conseil de gestion de l'assurance parentale. Ce siège a été revendiqué par les groupes de femmes, les groupes Famille et les organisations syndicales et de défense des travailleuses et travailleurs non syndiqués depuis de nombreuses années.